

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 mai 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni le 4 mai 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 22^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (sauf à la 15^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 23^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 3^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN suppléant de Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, M. Pascal DAUNIT, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Line MÉODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Tiffany ROY, conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Vincent COPPOLANI (pouvoir à M. Alain DRAPEAU à compter de la 3^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 4^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (à la 22^{ème} question), Vice-président ;

M. David BAUDON (à la 15^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 23^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Roger GERVAIS jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET représentée par son suppléant M. Sébastien BOURAIN, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme Tiffany ROY), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Eugénie TÊTENOIRE), M. David CARON (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Amaël DENIS (pouvoir

à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à M. Jean-Marc FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBAK), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. 15^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à M. Marc Maigné), Mme Martine MADELAINE (à compter de la 14^{ème} question), Mme Françoise MÉNÈS, Mme Marie-Christine MILLAUD (pouvoir à M. Tony LOISEL), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 14^{ème} question), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER), Mme Chantal VETTER (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Yves DLUBAK

n° 05

DECLINAISON DES ENJEUX ET ACTIONS POUR LES SYSTEMES D'EPURATION DANS LE CADRE DU PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLUI.

Rapporteur : M. BAUDON

Le Schéma Directeur d'Assainissement a pour objectif d'élaborer une stratégie globale, cohérente et chiffrée de la politique de l'assainissement des eaux usées pour les 20 prochaines années en cohérence avec le PLUI. Dans ce cadre, la présente délibération décline les plans d'actions pour les systèmes d'assainissement concernés et précise les échéances et enjeux financiers.

Dans un contexte de forte évolution socio-économique et d'enjeux environnementaux importants, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a réalisé, avec le concours technique et financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le diagnostic de ses ouvrages d'assainissement et l'élaboration de son Schéma Directeur à l'échelle des 28 communes.

La construction de cette feuille de route repose sur la réalisation d'un diagnostic complet des systèmes d'assainissement afin d'en cibler les anomalies, les faiblesses et les améliorations à apporter. Elle intègre également les nouveaux besoins issus des perspectives d'évolution de l'urbanisation suivant les orientations du PLUi.

Plus spécifiquement, à l'échelle des systèmes d'assainissement et en particulier des stations d'épuration, le présent document décline les actions et délais nécessaires à la mise en cohérence des infrastructures avec la mise en œuvre du PLUi.

Les systèmes de traitement

Le diagnostic général des stations d'épuration a mis en évidence les potentiels désordres structurels du génie civil et des équipements, ainsi que l'augmentation nécessaire des capacités des stations de Sainte-Soulle, Saint-Christophe et La Rochelle.

Plan d'actions sur les stations d'épuration :

- dans un premier temps, abandon de la station d'épuration de Thairé et déconnexion des effluents de Clavette, Croix-Chapeau et La Jarrie de la station d'épuration d'Aigrefeuille d'Aunis puis transfert des effluents de ces quatre communes vers le pôle épuratoire de Châtelailon-Plage. Puis à terme, transfert des effluents de Clavette et Croix-Fort vers la station d'épuration de Saint-Christophe réhabilitée,

- station d'épuration de Saint-Christophe : refonte complète de la station d'épuration prévue sous 10 ans pour une nouvelle capacité de l'ordre de 8 000 EH (1 500 EH actuellement),
- station d'épuration de Vérines :
 - travaux sur les réseaux pour permettre une réduction drastique des intrusions d'eaux claires et ainsi éviter la reconstruction de la station d'épuration,
 - une révision de la convention de rejet avec l'exploitation agricole « Le Guigne Chèvre » est à l'étude pour limiter la charge organique liée à l'activité,
- pôle épuratoire de Sainte-Soulle : extension à terme (10-20 ans) de la capacité de traitement de 5 000 EH,
- pôle épuratoire de La Rochelle Port-Neuf : construction d'une nouvelle station d'épuration (horizon 10 ans) d'une capacité de traitement d'environ 75 000 EH. L'objectif étant de soulager la station actuelle en déconnectant des bassins versants et en acheminant les effluents afférents vers ce nouveau site de traitement. Une recherche de site est en cours.

Système d'assainissement	Plans d'actions et étude de construction à mener	Année prévisionnelle indicative	Montant estimatif prévisionnel* (valeur 2022)
La Rochelle	Construction d'une nouvelle station d'épuration de 75 000 EH Recherche de terrain en cours	2033	40 000 000 €
Saint Christophe	Reconstruction complète de la station d'épuration pour une capacité de 8 000 EH	2032	7 000 000 €
Sainte-Soulle	Réduction du volumes des eaux claires parasites permanentes de 10% à 10 ans et de 20 % à 20 ans	2033 à 2034	
Sainte-Soulle	Extension de la capacité de la station d'épuration de 5000 EH	2032 à 2042	3 000 000 €
Vérines	Optimisation du système de traitement des effluents Réduction du volumes des eaux claires parasites permanentes de 20 % sous 10 ans	2033	3 000 000 €
	Réduction de la charge organique : exploitation agricole Le Guigne Chèvre convention abaissée a 20kg/j de DBO5 en pointe	2024	
Thairé	Transfert des effluents arrivant à la station d'épuration de Thairé jusqu'à la station d'épuration de Châtelailon-Plage : Bassin tampon « Chaussat » de 150 m3 Bassin tampon « Gardette » de 250 m3	2026	2 000 000 €

*montants donnés à titre indicatif ne prenant pas en compte l'inflation et l'évolution du marché

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les actions détaillées et exposées,
- de solliciter auprès des Agences de l'Eau les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 62

Nombre de membres ayant donné procuration : 18

Nombre de votants : 80

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 80

Votes pour : 80

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 15/05/2023
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.